

---

# THE MUNICH ECONOMIC SUMMIT

JULY 6-8, 1992



---

# SOMMET ÉCONOMIQUE DE MUNICH

6-8 JUILLET 1992

## Les opérations de maintien de la paix

Au Sommet de Munich, le Canada se propose de discuter du rôle croissant que jouent, depuis la fin de la guerre froide, les activités de maintien de la paix dans la gestion des conflits. L'objectif visé consistera à obtenir un engagement ferme en vue de répondre aux demandes, toujours plus grandes, d'opérations de maintien de la paix et de s'assurer que ces demandes obtiennent satisfaction.

Les opérations de maintien et rétablissement de la paix sont essentielles au renforcement des Nations Unies et des organisations régionales dans leur rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix constituent souvent un ultime recours pour tenter de venir à bout des tensions et de la violence qui dressent des communautés les unes contre les autres dans des conflits éventuellement susceptibles de présenter une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Les opérations de maintien de la paix ne sont pas une fin en soi, mais peuvent appuyer la résolution des conflits par des moyens politiques. Elles servent avant tout à établir ou à préserver les conditions qui permettront de parvenir à un règlement négocié. Pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent s'inscrire dans un processus politique et se dérouler selon un échéancier préétabli.

Depuis 1948, le Canada a participé sans réserve aux opérations de maintien de la paix menées par l'ONU. L'armée canadienne a été de toutes les missions dirigées par cette organisation, et 2200 soldats canadiens prennent actuellement part à dix missions menées par l'ONU dans différentes régions du monde. Le rôle de chef de file joué par le Canada dans le cadre de la mission mise sur pied par l'ONU dans les Balkans témoigne de l'engagement du Canada à ce titre.

L'évolution rapide de la situation internationale rend plus difficiles les opérations de maintien de la paix. La violence entre collectivités et ethnies au sein des États constitue actuellement le principal obstacle à la sécurité. À cet égard, il faudrait envisager des actions diplomatiques à caractère préventif appuyées par des opérations de maintien de la paix de même nature. Il faudrait que les responsabilités relatives aux opérations de maintien de la paix soient élargies et mieux réparties entre l'ensemble des États, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé Un programme pour la paix fournit un point de départ au débat qui s'impose sur ce sujet. Ce rapport témoigne d'une vision vaste et pénétrante des opérations de rétablissement et de maintien de la paix et propose des façons de faire face à la prolifération des conflits ethniques dans le monde. Pour mener à bien ce projet, le Secrétaire général devra recevoir du G-7, l'assurance qu'il est disposé à fournir l'appui politique et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations convenues.



CANADA